

Rapport annuel 2016

former
conseiller
mobiliser
2016



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Secrétariat général

Weihergasse 7a | 3005 Berne
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
verband@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch

Formation continue

Könizstrasse 74 | 3008 Berne
Fon 031 808 70 77 | Fax 031 808 70 78
weiterbildung@vbb-abems.ch
www.vbb-abems.ch/weiterbildung

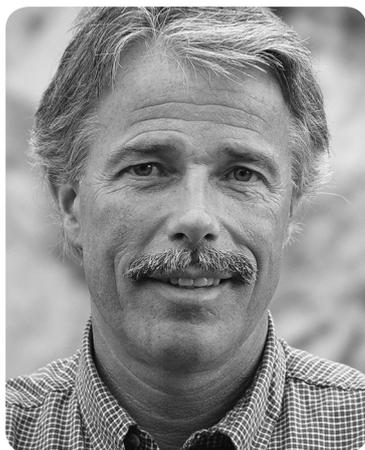
Sommaire

Défense des intérêts	3
Formation continue	6
Organes et collaborateurs/-trices	8
Compte de résultat	10
Bilans	11
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport du bureau de vérification	14

Effectif des membres vbb|abems au 01.01.17

307	(285)	établissements médico-sociaux (membres actifs)
22	(21)	Personnes morales (membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.16



Dr. Carlo Imboden
Président vbb|abems

Chère lectrice,
cher lecteur,

Pour une fois, nous laissons la place ici aux perspectives et non aux rétrospectives. Récemment, le comité a décidé d'attribuer nouvellement un prix pour «Innovations dans les EMS bernois» en lieu et place du prix «Entreprise formatrice ASSC de l'année». Les EMS ont la possibilité de soumettre des projets qu'ils jugent innovants. Un jury – pour lequel nous cherchons actuellement des membres – examinera les projets et rendra visite aux EMS dont les projets seront estimés les meilleurs. Puis, le jury élira l'EMS vainqueur. Si les projets présentés ne sont pas assez innovants, le jury aura la compétence, de ne pas attribuer de prix. Aucune attribution n'aura lieu également, si la participation est inférieure à 8 EMS. Le montant du prix reste fixé à CHF 10'000.–. La remise du prix est prévue pour la première fois lors de l'assemblée générale à fin août 2018.

Avec ce prix, nous incitons les responsables et les dirigeants à développer et à réaliser des idées et des projets innovants et modernes. Les établissements lauréats qui se distinguent par des innovations particulières seront mis en avant pour favoriser une attitude innovante. De plus, l'attribution du prix permet de présenter les nouveaux projets innovants à un public plus large et ainsi de créer une image des EMS plus proche de la réalité et plus moderne. Ce prix s'inscrit dans les objectifs de commercialisation que notre association s'est fixés dans le cadre de sa stratégie 2016–2021: commercialiser des rapports positifs, renforcer l'image des EMS sur le marché du travail, positionner les collaborateurs comme ambassadeurs, mettre un prix au concours.

La réussite de ce prix dépend de la participation de nos membres. De ce fait, je vous invite à soumettre vos projets innovants et à participer au concours. Vous n'avez rien à perdre, mais tout à gagner!

Défense des intérêts



Peter Keller
Directeur

L'exercice annuel d'une association comprend toujours diverses affaires: des petites, non sans importance et des plus grandes, importantes pour notre branche. Voici un choix de celles d'une assez grande importance:

Une stratégie pour vbb|abems jusqu'en 2021

Dans un premier temps, le comité a exploré les tendances dans l'environnement du domaine du 3^e âge pour les cinq ans prochains. Sur cette base, les défis manifestés pour les EMS ont été définis. Ensuite, l'accent a été mis sur les activités prioritaires; celles où vbb|abems apporte son soutien aux EMS. Par la suite, ces activités ont été discutées et pondérées dans divers groupes «erfa» de la commission consultative. Ainsi, les résultats ont permis de fixer la stratégie et le plan de mesures pour les années de 2016 à 2021. Les activités prioritaires suivantes – dans leur ordre d'importance – seront mises en pratique:

- La défense des intérêts concernant le financement de logements protégés, démence et soins palliatifs, séjours de courte durée et psychogériatrie
- Lobbying au sein des offices et de la politique
- La révision et toutefois la reprise des négociations au sujet des forfaits d'infrastructure
- Renforcer l'image des EMS
- Promouvoir la collaboration dans le domaine de la santé
- La sensibilisation des responsables et des cadres des EMS pour des sujets se rapportant à l'avenir

Moins de directives – plus de libertés entrepreneuriales

Nous sommes entrés en discussions concernant les standards d'autorisation d'exploiter un EMS avec l'intention très claire, d'en ressortir avec plus d'autodétermination pour les EMS, donc moins de directives imposées. Par la suite, la SAP a accepté l'annulation de certaines directives et d'en désamorcer d'autres. Bien que le résultat ne corresponde pas à nos attentes, il a été accepté au sein de nos groupes. Le conseiller d'Etat, Pierre Alain Schnegg apporte un souffle nouveau au sein de la SAP et prévoit désormais de réduire le nombre de directives imposées par le canton. Il a décidé la révision des standards d'autorisation d'exploiter un EMS. Notre association en est ravie et nous attendons des directives acceptables sans réserve.

Le dossier électronique du patient fait ses premiers pas

Après l'adoption de la loi fédérale par le parlement national, le dossier électronique du patient baptisé BeHealth est également discuté dans le canton de Berne. Les hôpitaux doivent mettre en place le dispositif en 2020, les EMS en 2022. Sous la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, des représentants d'hôpitaux et de cliniques, de Spitex, du corps médical, des pharmaciens et bien sûr des délégués de notre association ont discuté d'une réalisation concrète dans le canton de Berne. La loi requiert la constitution de communautés.

Tous les fournisseurs de prestations bernois ont signé une déclaration d'intention en la matière. La question, si la constitution d'une propre communauté dans le canton de Berne s'impose ou, si une communauté avec d'autres cantons serait plus judicieuse, demeure ouverte. Notre association soutient une solution inter cantonale qui faciliterait un

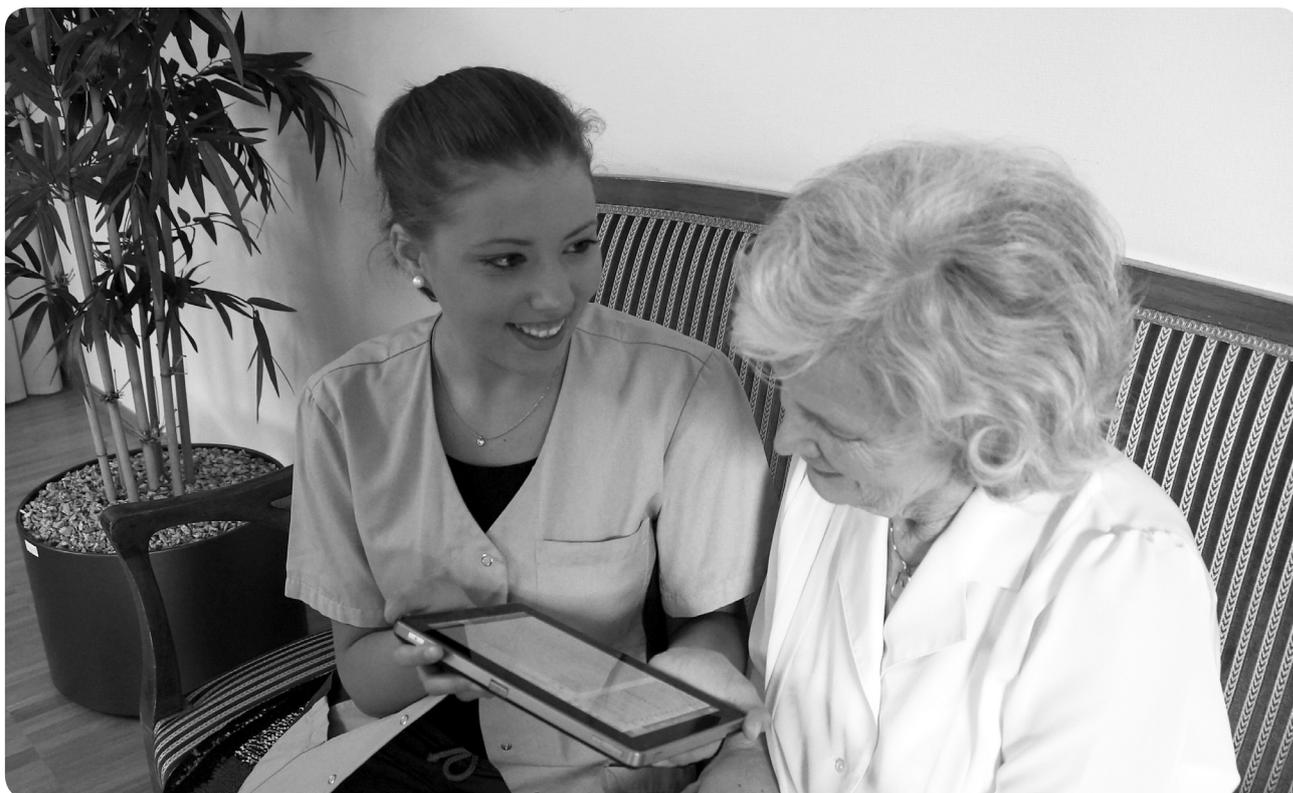
échange de données au-delà des frontières cantonales. La loi prévoit l'enregistrement obligatoire de certaines données dans le dossier électronique. La considération d'autres documents importants pour les fournisseurs de prestations, tels que rapports de transmission ou de sorties fait également l'objet de discussions. Ce sujet préoccupera notre association et les EMS durant les prochaines années.

La planification des EMS sur la base de critères élargis

Suite à la décision du comité d'affiner la planification des EMS, des critères y relatifs ont été discutés et déterminés. Après l'évaluation de spécialistes pour le contrôle des critères et pour le calcul des besoins en lits requis, notre choix s'est porté sur l'institut pour études économiques de Bâle (IWSB). Il a présenté un modèle permettant de calculer les besoins en lits de soin avec plus de critères qu'avec la «population 80+» qui sera adapté en 2017. Nos groupes traiteront le modèle une fois disponible, puis, sous réserve d'un consentement, le présenteront à la SAP du canton de Berne.

L'examen professionnel soins de longue durée et accompagnement dans le plan de postes

L'attribution de l'examen professionnel soins de longue durée et d'accompagnement n'est toujours pas réglée. Notre association reste convaincue que cet examen doit figurer au degré 3 du plan de poste, sans augmenter la part de 20%. La SAP et les associations professionnelles sont d'avis qu'une attribution au degré 3 n'est possible qu'en augmentant la part de 20%. Aux fins d'avancer dans cette affaire, la SAP a proposé de lancer une étude pour l'ensemble du plan de postes analysant l'attribution correcte de toutes les formations et l'attribution de nouvelles formations telles que l'examen professionnel. Notre association estime que le plan de postes actuel a – à la base – fait ses preuves et de ce fait, adopte une position critique face à l'étude prévue. Par ailleurs, il semble discutable, si les moyens financiers – compte tenu des mesures d'économies envisagées – sont bien investis dans cette démarche.



Des contrats s'imposent également pour les prestations accessoires

Suite au jugement rendu du tribunal fédéral donnant droit aux EMS de décompter les prestations accessoires, des négociations en vue d'une collaboration constructive ont été entreprises avec tarifsuisse. Le nouveau contrat devait être convenu à fin 2016, pour entrer en vigueur en 2017; ceci en collaboration avec les cantons d'Argovie et de Lucerne. Vu que les partis ont présenté des conceptions différentes, les négociations sont toujours en cours. Si la conclusion d'un contrat se réalise avec tarifsuisse, chaque EMS aura le choix d'y adhérer ou non. Le conseil d'Etat du canton de Berne fixera les tarifs en cas d'échec.

Dans l'attente d'une solution ou des tarifs fixés par le conseil d'Etat, les tarifs actuels restent valables, selon les mesures préventives de l'OPAH.

Les pertes sur débiteurs sont modestes

Certaines voix se plaignaient régulièrement de pertes sur débiteurs. C'est pourquoi, nous avons effectué une enquête. Le résultat démontre un taux de perte pour tous les établissements de 0.3% pour les années 2014 et 2015; il s'agit de faibles valeurs. Un nombre restreint d'EMS présente toutefois un taux de perte de plus de 1.5%. Les taux de pertes ont été calculés en pourcents des prestations facturées aux résidents et résidentes. Au regard des résultats, le comité et la commission consultative de notre association estiment qu'aucun besoin d'action ne s'impose. Les EMS qui ne présentent pas de pertes ou uniquement dans une faible mesure traitent leurs créances dans l'immédiat et de manière continue. Un appel téléphonique aux responsables augmente souvent la morale de paiements. De plus, nous conseillons les recommandations actualisées de CURAVIVA Suisse relatives aux risques de pertes sur débiteur.

Le Ruferheim Nidau est l'entreprise formatrice ASSC de l'année

Vu que le responsable de la formation professionnelle du Ruferheim est membre de la direction, la formation professionnelle revêt une grande importance. La formation des apprentis est très bien structurée, comprenant des sujets

clairement définis et un accompagnement très constructif. Ceci favorise la mise en œuvre dans le quotidien. La présence d'un bon concept de formation facilite la mise en pratique au quotidien. Les parents, également impliqués dans la formation, sont régulièrement invités à des soirées auxquelles les apprenti(e)s ont la possibilité de présenter leur savoir. Le responsable, Monsieur Werner Hofer, a reçu la distinction bien méritée et dotée de CHF 10000.– lors de l'assemblée générale des membres vbb|abems.

Formation continue



Annatina Planta
Responsable de la formation continue

Notre devoir? Harmoniser les besoins et les exigences de notre clientèle, la compétitivité, les dispositions cantonales et lire un peu dans le marc de café... Lisez ce qui nous a guidées, mises à l'épreuve et réjouies.

Choix de cours en formation continue et complémentaire. Cooperations.

Les premiers examens de la formation professionnelle soins de longue durée et accompagnement ont eu lieu en novembre 2016, les associations de soutien ont prévu de communiquer les résultats en avril 2017. La décision de la SAP quant à l'attribution de cet examen au degré 2 resp. au degré 3 n'a pas encore été prise. Par contre, nous avons le plaisir d'annoncer que EP Santé nous a attesté la reconnaissance d'équivalence et que nous avons de bonnes chances d'obtenir des subventions fédérales pour nos cours préparatoires aux examens fédéraux (décision attendue pour 02/2017). En août, SAP et l'OPAH ont confirmé leur soutien financier aux demandes d'EMS pour les offres de formation concernant les soins palliatifs – degré B1.

Notre cours de base pour aides-soignants jouit d'une bonne fréquentation et sera renforcé au courant de l'année à venir. La coopération avec l'OSEO Berne persiste. En nombre croissant, de nombreux participants aux cours de base FOKUS – de futurs aides-soignants/es motivés/es – ont trouvé une place de travail à la fin de leur stage. Les cours concernant la démence à l'adresse de personnes qualifiées et d'auxiliaires ainsi que les cours relatifs à la stimulation basale – offerts auser de plusieurs centres de compétences Domicil – ont suscité beaucoup d'intérêt.

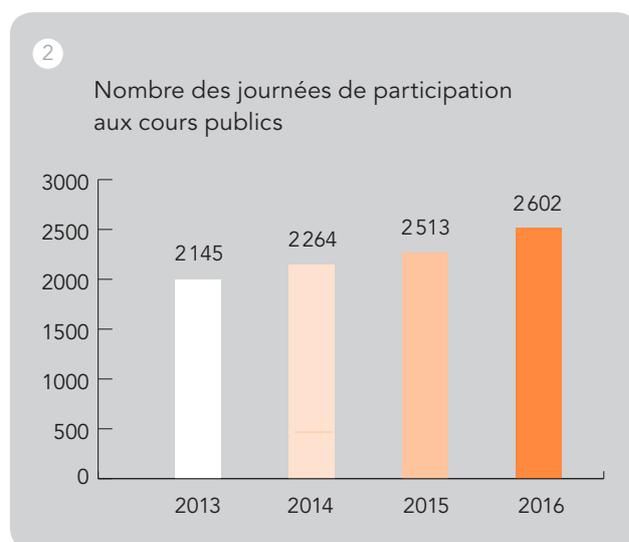
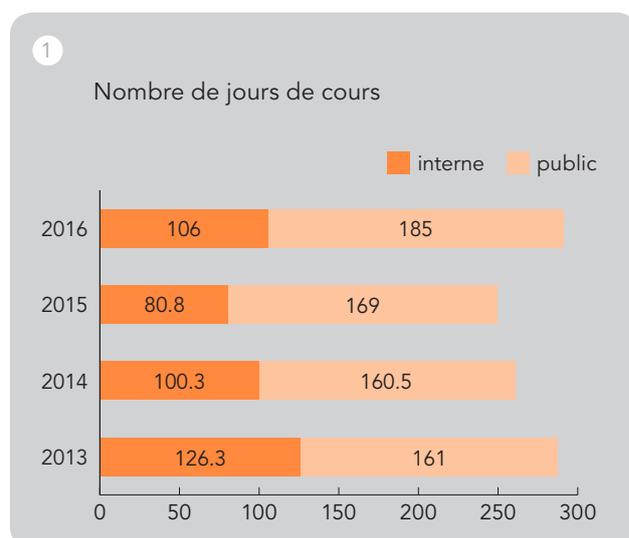
Qualité.

Suite à un audit à fin 2016, eduQua nous a attesté une nouvelle fois le label, sans conditions. La responsable constate dans son rapport (texte original en allemand) e.a.: «Les offres sont variées, axées sur la pratique et la clientèle. Elles s'orientent en fonction des besoins de la politique de santé actuelle, des institutions et du marché. (...) Dans le but d'augmenter la qualité, la direction de la formation continue de l'association met un accent renforcé sur le contenu et sur l'entrepreneuriat. (...) La satisfaction de la clientèle est très élevée (...)». Notre évaluation globale le souligne également: 69% des participants/-es affirment avoir bien profité et recommandent nos cours sans restrictions (95%).

Je remercie les institutions et les participants et participantes de la confiance témoignée, pour leurs réponses et leurs suggestions. Mes remerciements s'adressent aussi aux enseignants et enseignantes pour leur engagement au sein et en dehors des classes d'école et pour leur soutien très apprécié, à mes précieuses collaboratrices et supérieures pour une année mouvementée et vivante. Le succès est le fruit d'un travail en équipe!

Chiffres.

L'année a été couronnée de succès. Par rapport à 2015, nous enregistrons une croissance de 10% dans le nombre de jours de cours publics et env. 30% concernant les jours de cours internes (graphique 1) De plus, une légère augmentation de 3.5% des jours-participants/-es aux cours publics (graphique 2) a été enregistrée.



Organes et collaborateurs/-trices

Président
Vice-président
Vice-présidente
Membres

Comité

Carlo Imboden, Liebefeld
 Dieter Hannich, Köniz (jusqu'en sept.)
 Esther Flückiger, Bern (dés sept.)
 Jean-Pierre Beuret, Frutigen
 Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau (dés sept.)
 Peter Ducommun, Langnau
 Anna Ravizza, Bienne
 Andreas Schoder, Hünibach (jusqu'en sept.)
 Daniel Stäheli, Evilard
 Thomas Stettler, Utzigen
 André Streit, Zweisimmen

Président jusqu'en septembre
Président dés septembre
Membres

Conférence consultative

Andreas Schoder, Hünibach
 Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau
 Patric Bhend, Spiez (dés sept.)
 Dominic Bucher, Hasle-Rüegsau
 Andreas Dietler, Muri b. B. (sept. jusqu'en déc.)
 Markus Dürst, Worben (jusqu'en déc.)
 Monika Eichelberger, Bienne (jusqu'en août)
 Bruno Gafner, Thun (dés sept.)
 Brigitta Gasche, Bern
 Stephan Kunz, Seedorf (avril jusqu'en déc.)
 Urs Lüthi, Langnau
 Daniela Messerli Affolter, Bern
 Karin Moser, Roggwil
 François Niederhäuser, Loveresse
 Christof Stöckli, Englisberg (jusqu'en févr.)
 Thomas Trösch, Pieterlen
 Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
 Werner Walti, Meiringen (dés avril)
 Werner Wyss, Schwarzenburg

Membres**Conseil de formation**

Ulrich Benninger, Utzigen
Christoph Berger, Belp
Jean-Pierre Beuret, Frutigen
Thomas Briggen, Bienne
Christine Dängeli, ODA Hauswirtschaft Bern (dés sept.)
Brigitta Gasche, Bern
Sabine Günther, Hünibach
Claudia Kubli, Bern
Bernhard Moser, Thun
Manuela Petermichl, Köniz
Esther Streich, Spiez
Heidi Zurkinden, Bern

Collaborateurs/-trices

Peter Keller, directeur
Doris Schwab, assistante de direction
Annatina Planta, responsable formation continue
Angela Fuhrer, responsable du secrétariat f. c.
Seline Wirz, apprentie de commerce

Compte de résultat

du 1.1. au 31.12.

	2016	2015
	CHF	CHF
Inscriptions aux cours	811 053	728 519
Cotisation des membres	536 000	526 132
Recettes diverses	39 377	36 120
Recettes d'exploitation	1 386 430	1 290 771
Charges de personnel	899 576	811 736
Charges de locaux	64 885	65 543
Charges d'exploitation	23 922	29 416
Frais de gestion	124 191	132 682
Frais de publicité	53 816	60 041
Cotisation OrTra	10 000	10 000
Prix «Entreprise ASSC de l'année»	10 000	10 000
Total des autres charges d'exploitation	1 186 390	1 119 418
Résultat d'exploitation 1	200 040	171 353
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 302	0
Résultat d'exploitation 2	196 738	171 353
Charges financières	1 446	1 689
Recettes financières	24 654	24 655
Résultat financier	23 208	22 966
Résultat d'exploitation 3	219 946	194 319
Charges extraordinaires, hors période	79 171	304 573
Recettes extraordinaires, hors période	22 743	12 514
Total du résultat hors exploitation/exceptionnel	-56 428	-292 059
Résultat annuel	163 518	-97 740

Bilans

au 31.12.

	2016	2015
	CHF	CHF
ACTIFS		
Trésorerie	634 934	644 638
Créances livraisons/prestations	100 562	121 217
Autres créances à court terme	26 283	36 408
Régularisation des actifs	34 269	24 844
Total de l'actif circulant	796 048	827 107
Immobilisations financières	1 352 040	1 149 106
Immobilisations corporelles	6 900	0
persomed AG	100 000	100 000
Correction de valeur	-99 999	-99 999
Total participation persomed AG	1	1
Total de l'actif immobilisé	1 358 941	1 149 107
Total des actifs	2 154 989	1 976 214
PASSIFS		
Engagements livraisons/prestations	22 607	27 205
Régularisation des passifs	185 659	219 743
Total des capitaux étrangers à court terme	208 266	246 948
Provisions à long terme	726 213	672 274
Total des capitaux étrangers à long terme	726 213	672 274
Total des capitaux étrangers	934 479	919 222
Capital de l'association au 1.1.	1 056 992	1 154 732
Résultat annuel	163 518	-97 740
Total des fonds propres	1 220 511	1 056 992
Total des passifs	2 154 989	1 976 214

Annexe aux comptes annuels

Explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

au 31.12.	2016 CHF	2015 CHF
Immobilisations financières		
Placements à terme et titres de participation valeurs nominales	971 274	768 340
Actions en dépôt – valeurs d'acquisition	395 386	395 386
Total en valeur d'acquisition ou valeur nominale	1 366 660	1 163 726
Correction de valeur	-14 620	-14 620
Total des valeurs au bilan	1 352 040	1 149 106
Cotisation des membres	758 233	742 690
Facturation de CURAVIVA Suisse	-222 233	-216 558
Total de la cotisation des membres	536 000	526 132
Charges de locaux	91 073	91 564
sous-locations	-26 188	-26 021
Total des charges de locaux	64 885	65 543
Explications relatives aux postes extraordinaires ou hors période du compte de résultat		
Corrections de valeur persomed AG	0	219 000
Projet extraordinaire formation continue	7 551	0
Variations des provisions formation continue	71 620	85 573
Charges extraordinaires, hors période	79 171	304 573
Recettes extraordinaires (indemnités judiciaires)	5 062	0
Dissolution provision	17 681	12 514
Recettes extraordinaires, hors période	22 743	12 514

Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

L'établissement des comptes exige de la direction des estimations et des évaluations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et engagements présentés à la date d'établissement du bilan ainsi que sur les engagements conditionnels, mais aussi sur les charges et les recettes de la période sous revue. La direction statue à sa seule discrétion sur l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes en matière d'évaluation et de comptabilisation. Dans l'intérêt de la société, des amortissements, corrections de valeurs et provisions peuvent être constitués au-delà du niveau économiquement requis, dans le cadre du principe de prudence.

Raison de commerce ou nom ainsi que forme juridique et siège de l'entreprise

La raison de commerce «vbb|abems – Association Bernoise des établissements médico-sociaux» désigne une association conformément à l'art. 60 ss du Code civil suisse. L'association est sise à l'adresse suivante: Weihergasse 7a, 3005 Berne.

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10.

Rapport du bureau de vérification



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des membres de

l'Association Bernoise des établissements médico-sociaux – vbb | abems

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG


Leo Ruffiner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable


Andrea Lanz
réviseur agréé

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Berne, le 30 mars 2017